**Course des Petits Cœurs – février 2022**

**REGLEMENT COURSE VIRTUELLE ET CONNECTÉE**

**OBJECTIF**

Du mardi 1er février au lundi 28 février, les coureurs, marcheurs, de toutes générations, quel que soit leur condition physique ou leur niveau de pratique sportive, sont invités à prendre part à cet évènement solidaire !

Ensemble, relevons le challenge du plus grand nombre de kilomètres parcourus pour soutenir la cause des cardiopathies congénitales.

**CONCEPT**

Cet évènement se compose d’une course Virtuelle et connectée dont le montant des bénéfices sera reversé à l’association Petit Cœur De Beurre.

Dates : du mardi 1er février au lundi 28 février 2022 à 23h59 soit 28 jours complets. Courses :

* 2 km (Course et Marche)
* 6 km (Course et Marche)
* 10 km (Course et Marche)

Réalisation de la distance proposée, en une seule séance dans le (ou les) lieu(x) du choix (de la) coureur(euse), sans heure fixe, dans les limites du calendrier fixé.

**Enregistrez votre performance** (temps + distance) soit grâce à votre application running ou à votre montre GPS, soit en le saisissant vous-même au format HH:MM:SS avant le 28 février 18h00.

**N’hésitez pas à nous envoyer une photo de vous sur le parcours** à cette adresse électronique : communication@petitcoeurdebeurre.fr

**Challenge solo ou équipe** : L’inscription est individuelle mais la possibilité́ est ouverte de constituer ou de rejoindre une équipe virtuelle, sans limite de nombre, et ainsi défendre les couleurs de votre entreprise, de votre association, de votre groupe d’amis ou de votre famille. L’équipe qui aura réalisé́ la distance la plus grande se verra récompenser.

**Tarifs** : Inscription 10 € par personne (tarif unique pour toutes les distances)

ENGAGEMENTS

Les participants s’engagent en s’inscrivant sur le site internet **www.protiming.fr**

**Les inscriptions sont ouvertes jusqu’au 28 février 2022.**

Une fois votre inscription enregistrée, vous recevrez par courriel, une confirmation d’inscription ainsi que votre dossard personnalisé à télécharger et à imprimer.

Petit Cœur de Beurre n’est en aucun cas responsable du non-respect par un coureur du cadre légal imposé par le gouvernement.

ASSURANCE, FORME PHYSIQUE

Cette course n’est pas une compétition officielle ; les inscrits y participent sous leur entière responsabilité́.

Chaque participant déclare être titulaire - d’une police d’assurance individuelle accident adaptée à ses besoins, en cours de validité́, couvrant notamment les dommages corporels, - d’une assurance responsabilité́ civile en cours de validité́ la couvrant pour tout dommage qu’elle pourrait occasionner lors de votre participation.

RESULTATS ET CLASSEMENT

Les participants déclareront leurs temps et nombre de km associés en une fois sur le lien envoyé́ dans le mail de confirmation d’inscription.

Le classement provisoire sera visible sur www.petitcoeurdebeurre.fr, et le classement définitif se fait automatiquement en temps réel sur le site de la Course des Petits Cœurs. Ce classement n’a aucune valeur officielle.

RECOMPENSE

A l’issue de la course, les participants pourront télécharger leur diplôme.

ANNULATION

L’organisateur, sans que sa responsabilité́ ne puisse être engagée, se réserve le droit de modifier les modalités d’organisation de l'évènement, sans que les participantes puissent prétendre à un quelconque dédommagement que ce soit, notamment en cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d’arrêté́ préfectoral ou pour tout motif indépendant de sa volonté́.

DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi Informatique et Liberté́ du 6 janvier 1978, tout participant dispose d’un droit d’accès et de rectification aux données personnelles la concernant. Les coordonnées des concurrents de « La Course des Petits Cœurs » seront réservées à l’usage de cette épreuve uniquement et ne seront pas transmises à des organismes extérieurs.

Les concurrents peuvent, sur simple demande auprès des organisateurs, demander la non-publication des données nominatives dans les résultats.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tout concurrent reconnait avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Tout litige en relation avec les épreuves qui n’aurait pas pu faire l’objet d’un accord amiable entre l’Organisateur et l’utilisateur est soumis au droit français et relève de la compétence exclusive des tribunaux.

Engagement contractuel L’inscription d’un participant atteste qu’il a pris connaissance de ce règlement et de la charte du coureur, qu’il en accepte les clauses dans leur intégralité́ et qu’il s’engage à en respecter sans restriction l’ensemble des dispositions.